



## Affaires perso vidées de mon bureau pendant mon préavis

Par **Marie9159**, le **01/04/2014** à **19:29**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

Après 25 ans d'ancienneté j'ai été licenciée pour insuffisance professionnelle. Mon employeur m'a dispensé d'effectuer mon préavis de 6 mois.

Hier en rendant ma voiture, mon PC et mon tel, j'ai constaté qu'ils avaient vidé mon bureau qui contenait des effets personnels sans me prévenir.

Quand j'ai dit à la RH qu'il me manquait des affaires, elle m'a dit d'en faire la liste.

As-t-elle le droit de faire cela ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo][fluo]/[fluo]

Par **moisse**, le **02/04/2014** à **08:51**

Bonjour,

A mon avis, vous contestez un droit incontestable, mais par contre, passez à côté d'un de vos droits gravement érudé.

En effet, si vous bénéficiez d'un véhicule de fonction, son usage ne se termine qu'à la fin du préavis, même non exécuté, sauf à faire l'objet d'une contrepartie financière.

Même chose pour le mobile.

Par contre, vous étiez en mesure de vider vos effets personnels, puisqu'avisé de la procédure en cours et de sa probable conclusion.

Il va être difficile de réclamer autre chose que le bon vouloir de l'employeur à rechercher des affaires débarrassées, peut-être déjà mises au rebut.